

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry OUPLOMB.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 19/03/2021.

Présents :

Mesdames BARTHE Marie-Juliette, JOUANNOT Isabelle, MAUREL Liliane, TOMANOVA Sylvie

et

Messieurs BARTHE de MONTMEJAN Gérard, CHICH Joël, DAVID Didier, DIDIER Stéphane, GILLON Luc, JORDAN Luc, ROULLET Nicolas, SARDA Sébastien, VERKINDERE Yannick.

Pouvoirs/excusés/absents :

TOMANOVA Sylvie donne pouvoir à VERKINDERE Yannick

GRUGEON Brice donne pouvoir à BARTHE de MONTMEJAN Gérard

Secrétaire de séance : JOUANNOT Isabelle

À l'ordre du jour figuraient les points suivants :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2021 ;
2. Délibération achat mutualisé d'un broyeur ;
3. Délibération de la durée de travail d'un des postes du secrétariat ;
4. Délibération acquisition de la maison de Monsieur PRADEL Marius ;
5. Délibération compte administratif 2020 M14 ;
6. Délibération compte de gestion 2020 avec budget communal M14 ;
7. DREAL (Direction Régionale Environnement Aménagement Logement)
Modification PLU
8. Commissions communales ;
9. Questions diverses.

1/APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2021 a été approuvé.

-Nombre de votant : 13, nombre de pouvoirs : 2 :

- 14 Pour, 1 Contre, 0 Abstention

2/ DÉLIBÉRATION 2020/11

COMMUNE DE CORRON SAC (Haute-Garonne)

ACHAT MUTUALISÉ D'UN BROYEUR

Monsieur le Maire indique,

Sur proposition de la commune d'Issus, les communes de Montbrun-Lauragais, Espanès, Noueilles et Corronsac se sont entendues pour solliciter une subvention auprès du Sicoval pour l'achat mutualisé d'un broyeur, dont la commune d'Issus sera propriétaire et assurera le stockage.

Chaque commune aura un droit d'utilisation équivalent. Une convention de mise à disposition sera établie entre la commune d'Issus et chaque commune partenaire.

Ce broyeur sera utilisé pour les besoins propres de la mairie, mais pourrait être utilisé pour les besoins des habitants, selon un modèle qui reste à définir.

Le broyeur envisagé a les caractéristiques suivantes :

1. Type broyeur composteur Diesel Broyage par rotor équipé de 24 fléaux mobiles (maintenance réduite).
2. Capacité jusqu'à 15 cm de diamètre.
3. Largeur de travail, entrée sur le rotor : 23 cm.
4. Puissance : 27 CV diesel.
5. Poids < 750 kg, remorque routière non freinée, permis B, trémie équipée d'un rouleau ameneur et d'un tapis inférieur, avec entrée déportée.
6. Coût total HT : 23 586,00 €.
7. Subvention : 11 793,00 €.
8. Coût par commune : 2 358,00 €.
9. Durée du contrat : 10 ans minimum, reconductible jusqu'à la mise au rebut du matériel.
10. Coût annuel maintenance : estimé entre 50 à 100 €/commune + carburant (fuel).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal procède au vote :

- **Nombre de votants : 13, nombre de pouvoirs : 2 :**
- **14 Pour, 0 Contre, 1 Abstention**

- Approuve l'achat mutualisé d'un broyeur dans les conditions présentées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

3/ DÉLIBÉRATION 2020/12

MODIFICATION DE LA DURÉE DE TRAVAIL DU POSTE DE MADAME LANSOY PERIN CATHERINE, ADJOINT ADMINISTRATIVE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE :

Monsieur le Maire explique que pour les besoins de service et l'augmentation de la charge de travail, une modification de la durée de travail de Madame LANSOY PERIN Catherine, adjoint administratif principal de 2^e classe, serait nécessaire.

Vu l'organisation actuelle mise en place qui permet la prise en compte favorable de cette augmentation de temps de travail,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

Vu l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne en date du 2 mars 2021,

Considérant que la modification de la durée de travail de ce poste doit se faire en supprimant le poste existant et en créant ensuite un nouveau poste avec la durée hebdomadaire prévue,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal procède au vote :

- Nombre de votants : 13, nombre de pouvoirs : 2,

- 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

- de supprimer le poste de Madame LANSOY PERIN Catherine, adjoint administratif principal de 2^e classe titulaire, d'une durée hebdomadaire de travail de 31 h/35 h à compter du 1^{er} avril 2021,

- de créer un poste adjoint administratif principal de 2^e classe titulaire d'une durée hebdomadaire de travail de 35 h/35 h (temps complet) à compter du 1^{er} avril 2021.

- d'inscrire au budget, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommée.

Monsieur le Maire précise que Madame LANSOY PERIN Catherine sera nommée sur ce nouveau poste à compter du 1^{er} avril 2021.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

4/ DÉLIBÉRATION 2020/13

ACQUISITION DE LA MAISON DE MONSIEUR PRADEL MARIUS

Monsieur le Maire informe les élus de la négociation avec les conjoints PRADEL pour l'achat de la maison située 19 chemin de Sémial sur les terrains enregistrés au cadastre sous les numéros B201 de contenance de 507 m² et B400 de contenance de 63 m² pour une contenance totale de 570 m².

Nous rappelons l'intérêt de la commune d'acquiescer cette maison pour son emplacement géographique qui jouxte la mairie.

Cet achat sera financé par le biais de la vente d'un des lots de la division parcellaire du terrain communal situé impasse de la Clé des Champs, cadastré B628, et dont le dossier est en cours.

Le prix proposé pour l'achat de la maison est de 166 000 € pour lequel nous avons un accord de principe avec les vendeurs.

Au vu du montant d'achat, il n'est pas nécessaire de prendre l'avis de France Domaine. Nous avons pris contact avec Maître CAUHAUPÉ Stéphanie pour l'élaboration de l'acte d'achat.

Ces dépenses seront inscrites au budget investissement 2021.

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal procède au vote :

- Nombre de votants : 13, nombre de pouvoirs : 2,
- 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

- Approuve l'achat de la maison pour un montant de 166 000 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

5/ DÉLIBÉRATION 2020/14

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE M14

Après avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif 2020 présenté comme suit en séance par le Maire :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévu 2020	Réalisé 2020
O11	Charges à caractère général	113 772.00	89 533.68
O12	Charges de personnel	197 470.71	196 947.95
O14	Atténuation de produits	60 425.00	59 748.00
65	Autres charges gestion courante	63 135.72	62 451.71
66	Charges financières	41 796.00	40 635.41
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00
Sous-total des dépenses de fonctionnement		476 599.43	449 316.75
O22	Dépenses imprévues	15 000.00	
O23	Virement à la section d'investissement	341 968.59	
Total des dépenses de fonctionnement		833 568.02	449 316.75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévu 2020	Réalisé 2020
O13	Atténuation de charges	10 000.00	13 082.40
70	Produits des services	37 207.45	47 530.91
73	Impôts et taxes	368 933.00	373 604.00
74	Dotations et participations	103 562.84	110 745.32
75	Autres produits gestion courante	28 350.00	27 286.06
77	Produits exceptionnels divers	0.00	400.34
Sous-total des recettes de fonctionnement		548 053.29	572 649.03
R002	Excédent de fonctionnement reporté	285 514.73	
Total des recettes de fonctionnement		833 568.02	572 649.03

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
-----------------------	-----------------	-----------------

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Total dépenses ou recettes d'équipement	99 366.66	53 341.82	37 415.00	2 484.86
Total dépenses ou recettes financières (dotations)	53 974.00	47 940.04	76 969.00	46 863.27
020 dépenses imprévues	8 852.00			
1068 excédents de fonctionnement			100 000.00	100 000.00
021 Virement de la section de fonctionnement			341 968.59	
<i>Sous total investissement</i>	162 192.66	101 281.86	556 322.59	150 147.13
<i>R001 Report en section d'investissement</i>			76 247.63	
<i>Total dépenses et recettes d'investissement</i>	162 192.66	101 281.86	632.570.22	150 147.13

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal procède au vote :

- Nombre de votants : 12, nombre de pouvoirs : 2,
- 14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

6/ DÉLIBÉRATION 2020/15

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 AVEC BUDGET COMMUNAL M14

Après s'être fait présenter le budget communal M14 de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur à sa comptabilité administrative, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal procède au vote :

- Nombre de votants : 13, nombre de pouvoirs : 2,
- 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

7/DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

MODIFICATION PLU, avancement du dossier

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de saisine a été envoyée à la DREAL le 5 mars pour un examen de notre dossier de modification simplifiée selon la procédure « au cas par cas » pour définir de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

La réponse est attendue sous deux mois maximum.

Il suivra la consultation du public, précédée d'une délibération fixant les modalités de mise à disposition des habitants (1 mois minimum, annoncée au moins 8 jours avant).

Il n'y aura pas d'enquête publique cela n'étant pas nécessaire pour une modification simplifiée ; seule une période de consultation du projet est obligatoire, associée à un cahier de doléance mis à la disposition des habitants.

Le Sicoval continuera à assister la mairie pour définir les futures modalités et les mettre en œuvre.

La publication officielle a été faite sur la Dépêche du 10 février 2021.

8/ COMMISSIONS COMMUNALES :

Suite aux demandes de démissions de Sylvie TOMANOVA (vice-présidente) et de Yannick VERKINDERE (membre) de la commission environnement, Monsieur le Maire rappelle que nous avons procédé la mise en place de ces commissions selon le modèle de la précédente délibération prise par l'équipe municipale sortante.

Sur ladite délibération, il est précisé que chaque personne s'engageant dans une commission l'est pour la durée de son mandat, soit 6 ans.

Nous avons interrogé l'ATD et la Préfecture sur les démarches à suivre.

La préfecture nous informe que la délibération prise n'est pas conforme, car selon les règles de mise en place des commissions, le conseil municipal aurait dû uniquement voter pour la mise en place des commissions et des personnes en faisant partie, le Maire étant par nature Président de chaque commission.

C'est ensuite, lors de la première réunion au sein des commissions, que les vice-présidents doivent être élus.

Le conseil doit donc annuler la première délibération et re-délibérer pour toutes les commissions suivant la procédure indiquée par la Préfecture.

Monsieur le Maire propose de revoter pour toutes les commissions au mois de mai, le conseil municipal du mois d'avril étant spécifiquement dédié au vote du budget et de la fiscalité.

Cette proposition est acceptée.

9/ QUESTIONS DIVERSES :

NIVEAU D'AVANCEMENT SUR LA DIVISION PARCELLAIRE DU TERRAIN

« LA CLÉ DES CHAMPS »

Contact a été pris avec le notaire et le géomètre afin de s'assurer qu'il n'y a pas de contraintes à la vente en vue de bâtir.

Le dossier sera prêt d'ici 3 à 4 semaines pour mettre les premières annonces.

Une déclaration préalable sera déposée dès lors que la mairie disposera des plans du géomètre.

Un collectif de riverains s'est présenté au conseil afin d'interpeller Monsieur le Maire et l'équipe municipale sur le projet de vente d'un terrain à bâtir au lotissement de la Clé des Champs.

Monsieur le Maire s'est engagé à les recevoir très rapidement.

Il est rappelé que le terrain concerné n'est pas un espace vert, mais bien un terrain à bâtir, et ce depuis plusieurs années. Le profit de cette vente servira à l'acquisition d'une maison mitoyenne à la mairie qui rejoindra ainsi le patrimoine municipal et sera destinée à un projet d'animation du centre bourg. L'objectif étant de permettre cette opération sans augmenter la pression fiscale.

PANNEAUX AU CIMETIÈRE

Suite à l'accident survenu au cimetière, la mairie a prévu l'installation de panneaux à l'entrée du cimetière rappelant que ce n'est pas un espace de jeux et que la quiétude des lieux doit être respectée.

Un règlement intérieur, inexistant à ce jour, sera également établi.

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

DÉGRADATIONS SUR LE MERLON DU CITY STADE

Des dégradations ont également eu lieu sur le merlon au bout du city stade.

Des panneaux seront également installés pour rappeler que ce n'est pas un toboggan et qu'il est interdit d'escalader cette butte afin de ne pas dégrader le système d'arrosage.

Fin de la séance : 22 h 30.

Prochain Conseil Municipal : mardi 13 avril 2021.

Réunion de préparation du Conseil Municipal : mercredi 07 avril 2021.